



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique économique

Question écrite n° 6394

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre delegue a l'aménagement du territoire et aux collectivites locales sur l'interet et l'importance qui s'attachent au developpement du role economique des collectivites locales. Puisque le Gouvernement, tout en reaffirmant la responsabilite de l'Etat dans la conduite de la politique economique et sociale et dans la defense de l'emploi, envisage de simplifier les regles encadrant l'intervention economique de chaque niveau de collectivite locale, il lui demande de lui preciser, apres la communication faite en conseil des ministres le 28 juillet 1993, la nature, les perspectives et les echeances de son action ministerielle, tendant a mieux definir les possibilites d'intervention respective des regions et des departements, dans un souci d'une plus grande protection des finances publiques locales.

Texte de la réponse

Le role economique des collectivites locales apparait aujourd'hui considerable. Il y a cependant un risque de concurrence mal maitrisee entre collectivites qui peut avoir des effets pervers sur le developpement local et regional. C'est pourquoi le Gouvernement, tout en reaffirmant la responsabilite de l'Etat dans la conduite de la politique economique et sociale et dans la defense de l'emploi, envisage de simplifier les regles encadrant l'intervention economique de chaque niveau de collectivite locale de maniere a mieux les adapter a leur vocation. C'est ce qu'a precise le ministre delegue a l'aménagement du territoire et aux collectivites locales lors de sa communication sur la decentralisation, presentee au conseil des ministres du 28 juillet 1993. Une reflexion sur ce sujet est donc engagee, et cela en concertation avec les associations d'elus. Elle s'attache a mettre en place un dispositif definissant plus precisement les possibilites d'intervention respective des regions et des departements notamment. La reforme susceptible d'etre alors proposee permettra aux collectivites locales d'assumer des responsabilites economiques sans se substituer au secteur bancaire. Elle sera elaboree avec le souci d'une plus grande protection des finances publiques locales et dans le cadre d'une clarification des competences des collectivites territoriales. Elle tiendra egalement compte des contributions qui seront apportees dans le cadre du debat national sur l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6394

Rubrique : Collectivites territoriales

Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales

Ministère attributaire : aménagement du territoire et collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3270

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 132